Adhérents

La Région Ile-de-France

La Région Ile-de-France a contribué dès l’origine à l’aménagement numérique de la Seine-et-Marne qui compose près de 50% de la superficie de son territoire. Cela s’est traduit par le financement d’études, d’expérimentations et de la réalisation des infrastructures publiques de fibres optiques et de solutions radio plus marginalement (WiMax puis THD Radio).

La Région Ile-de-France a délibéré le 28 juin 2012 pour demander la création du Syndicat et y adhérer. Elle fait partie des membres fondateurs de Seine-et-Marne Numérique.

La Région Ile-de-France intervient à la fois en financement du fonctionnement de la structure et des investissements portés en matière d'aménagement numérique.

Les représentants au Syndicat

Le Département de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne a engagé dès 2003 une politique innovante et ambitieuse afin de réduire la fracture numérique du haut débit pour les Seine-et-Marnais. Les étapes successives ont amené à ce qu’il adopte en 2011, un Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique (SDTAN) visant la couverture intégrale de la Seine-et-Marne en fibre optique afin de permettre l'accès au Très Haut Débit pour tous. Il s’agit d’un des plus grands chantiers d’infrastructure pour le territoire. Le Département a décidé d'en confier la responsabilité au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, le 1er janvier en 2013 par votre de transfert de sa compétence (article L1425-1 du

Code général des collectivités territoriales).

Les intercommunalités

Le Syndicat intervient sur le territoire de l'ensemble des intercommunalités (EPCI). Celles-ci (à l'exception d'un EPCI) ont ainsi transféré leur compétence d'aménagement numérique au Syndicat par voie d'adhésion.

- CA Marne et Gondoire
- CA Melun - Val de Seine
- CA Paris - Vallée de la Marne
- CA Pays de Fontainebleau
- CA Pays de Meaux
- CA Roissy Pays de France
- CC Bassée-Montois
- CC Brie des Rivières et Châteaux
- CC Brie Nangissienne
- CC Deux Morin
- CC Gâtinais - Val de Loing
- CC Moret Seine et Loing
- CC Orée de la Brie
- CC Pays Créçois
- CC Pays de Coulommiers
- CC Pays de l’Ourcq
- CC Pays de Montereau
- CC Pays de Nemours
- CC Pays Fertois
- CC Plaines et Monts de France
- CC Portes Briardes Entre Villes et Forêts
- CC Provinois
- CC Val Briard
- Val d'Europe Agglomération
- CA Paris Grand Sud*

i

*Le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud fait partie du périmètre d’action de Seine-et-Marne Numérique par la voie de conventions de

délégation partielle de compétence.